



Paris, le 21 novembre 2019

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ATTACHES D'ADMINISTRATION 20 et 21 novembre 2019

### Représentaient l'UNSA :

**Dominique LE-DILY**  
**Norbert LECARDONNEL**  
**Véronique LEBLANC**  
**Sébastien SCHMITT**

DRAAF Normandie  
DRAAF Normandie  
FAM Montreuil  
EPL Fontaines

[dominique.le-dily@agriculture.gouv.fr](mailto:dominique.le-dily@agriculture.gouv.fr)  
[norbert.lecardonnel@agriculture.gouv.fr](mailto:norbert.lecardonnel@agriculture.gouv.fr)  
[veronique.leblanc@franceagrimer.fr](mailto:veronique.leblanc@franceagrimer.fr)  
[sebastien.schmitt@educagri.fr](mailto:sebastien.schmitt@educagri.fr)

06.87.04.81.75  
02.31.24.99.60  
01.73.30.21.32  
06.31.32.51.33

### DECLARATION LIMINAIRE

#### 2019-2020 : restructurations, reconversions : OTE / SGC / MIREX / RTE un rouleau compresseur ravage nos missions

Madame la Présidente,

Depuis 12 ans les services de l'État subissent un démembrement qui ne cesse de croître. En parallèle tous les observateurs nous alertent sur les fractures territoriales, sociales, économiques, culturelles qui minent notre pays et ne cessent de s'accroître.

À l'UNSA nous pensons qu'il y a un lien entre ces deux réalités ; en effet notre vieux pays s'est construit sur un État fort avec des Services Publics forts à qui il appartient de corriger les inégalités qui sont la source de ces fractures.

Tout est fait par ailleurs pour affaiblir les organisations syndicales représentatives des personnels ; ainsi aujourd'hui, c'est la dernière fois que cette CAP se réunit pour traiter des dossiers individuels de mobilité et pourtant, Madame la Présidente, vous le savez et nos collègues le savent aussi, nous avons œuvré pour qu'ensemble nous prenions mieux en compte la vie de nos collègues : car derrière une décision de mobilité il y a souvent littéralement des conditions de vie qui sont en jeu.

Aujourd'hui, pour les collègues attachés comme pour d'autres collègues dans le ministère, c'est plus que jamais, l'incertitude, le flou et parfois l'amertume.

Dans les DDI, dans les DRAAF et nos établissements de métropole et d'outre-mer, en services métiers comme en services support, les agents et leurs cadres ne savent toujours pas comment seront gérées et défendues leurs carrières.

Dans le cadre de la réforme dite Organisation Territoriale de l'État (OTE) et avec notamment le transfert des agents au Ministère de l'Intérieur dans le cadre du CIGEM, nous aimerions que des précisions et des assurances soient données aux agents impactés et que des instructions précises soient données au réseau des IGAPS pour que l'accompagnement tant de fois annoncé se traduise enfin concrètement.

Nous gardons en mémoire que seulement 6% des postes de préfigurateurs des futurs SGC ont été attribuées à des agents du MAA alors que les agents du ministère contribuent bien d'avantage à la constitution des 96 SGC. La moitié des SG des DD(CS)PP et un quart des SG des DDT(M) étaient MAA. Ils avaient acquis depuis 10 années une forte expérience interministérielle peut-être supérieure à celle de bon nombre de préfigurateurs choisis dans les rangs du ministère de l'intérieur.

Il faut maintenant agir réellement pour répondre aux sentiments de déclassement et d'abandon des attachés et des personnels administratifs du MAA.

Il faut maintenant agir pour que les attachés qui ont tant donnés, en particulier depuis 2007 pour la mise en œuvre des diverses réformes (RGPP, AP 2022, OTE, fusion des EPL, etc.) trouvent tous la meilleure place possible, qu'ils intègrent les nouveaux services départementaux ou qu'ils reviennent dans les services métiers ou dans l'enseignement.

C'est pourquoi la présence d'attachés qui connaissent bien les corps administratifs dans le réseau des IGAPS apparaît maintenant encore plus prégnante qu'auparavant tout comme la révision des groupes de fonctions RIFSEEP et l'analyse fine et qualitative du corps demandée depuis plusieurs années.

Nous attendons aussi des réponses précises aux questions suivantes :

1) Pour nos collègues ne souhaitant pas rejoindre les SGC : en quoi consistera pour le MAA l'accompagnement personnalisé prévu par la DGAFP et le Ministère de l'Intérieur ?

- Quelle sera la durée de la période transitoire ?

2) Pour nos collègues rejoignant les SGC quelle sera la politique du MAA en matière de droit au retour ? Quelle durée ? et quel type de priorité ?

3) Enfin l'UNSA demande que lors des CAP 2020 – 2021, un bilan de la situation de nos collègues AAE ex SG des DDI soit évoqué systématiquement : combien se trouvent en SGC ? Combien se trouvent en situation de transition ? Quel type d'accompagnement leur a été proposé ? Sur quel type de postes sont-ils positionnés ?

Nous vous alertons par ailleurs sur les techniques de management pathogène qui, à l'occasion des restructurations, prospèrent : l'UNSA ne laissera pas faire.

Pour terminer comment ne pas faire un lien avec les discussions, les nombreuses hésitations, ballons d'essai en cours sur la future réforme des retraites.

Cette réforme dépasse de loin l'échelle de cette commission mais au moment où vous demandez encore des efforts aux cadres de ce ministère ;

Au moment où l'on parle encore d'égalité femmes-hommes ;

Au moment où l'on parle encore d'inclusion des plus faibles socialement et des personnes en situation de handicap ;

Il serait temps que le gouvernement cesse, sous couvert d'un vernis d'équité, de s'attaquer à nouveau aux agents du service public en s'en prenant aux garanties précédemment acquises en matière de retraite.

Ces garanties protègent les plus faibles mais aussi les cadres intermédiaires.

Il ne faudrait pas réduire le montant des pensions grâce à un nouveau mode de calcul sans prendre le risque d'un cataclysme social et politique.

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

### **Loi de réforme de la fonction publique et compétences des CAP :**

- Dans le cadre de la Loi de réforme de la fonction publique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les CAP ne sont plus compétentes pour les mobilités. Des groupes de travail se réunissent actuellement pour établir les lignes directrices de gestion de la mobilité (LDG). La volonté est de conserver un système fonctionnel et sécurisé.
- Deux objectifs restent prioritaires : remplir les postes vacants en apportant de la fluidité et permettre aux agents de dérouler des parcours de carrière variés et motivants.
- Les textes prévoient une démarche individuelle des agents en matière de mobilité. Les organisations syndicales n'interviendront qu'en cas de recours.
- Le SRH considère que l'année 2020 sera une année test. Les nouvelles modalités feront l'objet d'une évaluation et si besoin de correction.
- Liste d'aptitude et avancements : en 2020 la CAP gardera encore cette compétence. Des groupes de travail se réuniront en 2020 pour aborder les lignes directrices qui présideront à ces domaines dès 2021. 2020 sera également une année où devra être défini la politique générale du MAA en matière de ressources humaines.

### **Rupture conventionnelle :**

Un projet de décret est en cours qui sera décliné au sein du ministère.

## **SGC :**

- Une réunion interministérielle concernant en particulier l'instruction RH aura lieu le 21 novembre 2019. Les points suivants devraient être abordés : calendrier, droit de retour, missions intermédiaires, modalités d'accueil, etc. Pour ceux qui ne rejoignent pas un SGC une mission temporaire leur sera proposée ainsi qu'un accompagnement par le réseau des IGAPS.
- Cette réforme a été reconnue comme « opération de restructuration » permettant l'ouverture de garanties aux agents. L'administration ne mettra pas de frein aux mobilités anticipées envisagées par les agents sans pour autant garantir qu'ils pourront bénéficier des garanties liées à la reconnaissance de cette opération de restructuration.
- Comme cela a été le cas pour la réforme territoriale de 2016, l'administration s'engage à produire un bilan du suivi des agents concernés par cette restructuration.

## **AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR**

- Mobilités
- Détachements
- Intégrations
- Promotions dans le corps des Attachés d'Administration au titre de 2019
- Avancements à l'échelon spécial du grade d'Attaché Hors Classe au titre de 2019
- Avancements au grade d'Attaché d'Administration Hors Classe au titre de 2020
- Avancements au grade d'Attaché d'Administration Principal au titre de 2020

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS  
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**  
(Coordonnées au début du compte-rendu)

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**